



N° 130  
2 avril 2003  
Bimensuel

## Comptes 2002: charges contenues mais pas assez

### Dans ce numéro



Suspension de la mise à jour du site du Recueil de la législation vaudoise pour cause de rafraîchissement.

3



Généralisés à l'ensemble de l'administration, les entretiens d'appréciation se révèlent positifs.

7



20 postes vacants.

8



La Gazette inaugure une nouvelle rubrique animée par les apprentis cuisiniers du Centre d'orientation et de formation professionnelle.

11



Les décisions de la quinzaine

13



Bicentenaire de l'entrée du canton de Vaud dans la Confédération: florilège de manifestations. Calendrier.

16



Pascal Broulis, chef du Département des finances (DFIN)

Malgré des charges qui n'ont progressé que de 2,5% en 2002, contre 5% l'année précédente, les Comptes 2002 de l'Etat de Vaud présentent un déficit de 226 millions de francs. La faute, notamment, à une progression moindre des revenus escomptés, 71 millions de francs ayant fait défaut aux recettes d'impôts budgétisées.

Un retour vers l'équilibre financier ne pourra devenir réalité qu'au prix de rigoureuses mesures d'assainissement a réaffirmé Pascal Broulis, chef du Département des finances, lors de la présentation des Comptes 2002 à la presse.

Pages 4 à 5

### Avenir du site Perregaux: plus d'espace

Le 2<sup>e</sup> forum Perregaux – du nom du site complètement détruit par un incendie il y a bientôt un an – s'est achevé le 24 mars dernier. Députés, journalistes, architectes, conservateurs du patrimoine et utilisateurs du lieu ont poursuivi leurs réflexions sur l'avenir et le réaménagement du site. Les débats ont permis de mieux cerner les besoins et desiderata respectifs. Parmi eux, la nécessité de donner plus d'espace et de convivialité au nouveau bâtiment.

Trois utilisateurs de l'ancien édifice, Francis Rossier, président du Grand Conseil, Didier Colliard, huissier, et Michel Rime, journaliste, expriment dans cette Gazette ce qu'ils attendent du nouveau complexe Perregaux.

page 6

### Médiation administrative toujours plus visible

Le Bureau cantonal de médiation administrative a traité 217 dossiers en 2002. Ce nombre est en régulière augmentation depuis la création, à titre expérimental, de ce service offert à quiconque rencontre un problème avec l'administration ou se trouve en conflit avec elle. Pour la médiatrice cantonale Véronique Jobin, l'augmentation des demandes est le signe d'une meilleure visibilité du Bureau plutôt que d'un surcroît des difficultés rencontrées par les usagers dans leurs rapports avec les services de l'Etat. Par ailleurs, les services qui, par la nature de leur tâche, entretiennent des relations personnelles ou de proximité avec les usagers ne font que peu l'objet de demandes de médiation.

page 12



**A vendre:** meubles Collection GRANGE. Très bon état. Tél. 079 325 11 55.

**A vendre:** un canapé d'angle, excellent état, valeur: 3'500 francs, cédé à 500 francs; une table de salon en bois de rose, excellent état, valeur: 500 frs, cédé à 120 frs. Tél.: 021 648 58 64 ou 021 316 61 15 (matin).

**A louer:** été/hiver à Verbier, très beau 2 pces dans petit chalet situé à 50 m des bus et télécabines. Prospectus à disposition. Tél.: 021 653 13 95.

**Recherche:** cavalière avec expérience cherche cheval pour promenades 1 fois par semaine contre bons soins et nettoyage du box. Région Nord Lausanne, Gros de Vaud. Contact au 076 322 75 15 dès le 7 avril.

**A échanger:** situé à 10 minutes à pied du BAP, spacieux appartement de 4 pces avec balcon à ttes les chambres, WC séparés, vue imprenable sur le lac et les Alpes, garage intérieur, loyer environ 1'700.- Contre appartement de 3.5 pces, situé sur la rivièra vaudoise jusqu'à Morges. Délai à convenir. Tél.: 079 686 49 16.

**Vacances:** les îles anglo-normandes du 21 au 28 juin au départ de St-Malo sur un voilier avec un skipper. Prix: frs 750.- Contact: 078 710 49 77 et [www.mypage.bluewin.ch/ccms/](http://www.mypage.bluewin.ch/ccms/)

### Petites annonces

Les petites annonces publiées dans «La Gazette» sont gratuites pour tous les collaborateurs de l'Etat de Vaud. Il suffit de faire parvenir un texte au secrétariat de «La Gazette», par fax, e-mail ou courrier aux coordonnées indiquées ci-dessous.



Editeur: Etat de Vaud.

Rédacteur responsable: Laurent Rebeaud.

Rédaction: Joël Christin, Annika Gil, Anouk Farine-Hitz, Olivier Dessimoz, Jacqueline Decurnex, Chantal Tauxe, Catherine Lavanchy, Didier Erard, Françoise Cottet.

Ligne graphique: Fabio Favini.

Impression: Presses centrales Lausanne.

Toute correspondance est à adresser à La Gazette, place du Château 6, 1014 Lausanne.

Téléphone: 021/ 316 40 50

Fax: 021/ 316 40 52

E-mail: [La.Gazette@chancellerie.vd.ch](mailto:La.Gazette@chancellerie.vd.ch)

## Routes: Pierre-Yves Gruaz succédera à Michel Zambelli

En septembre prochain, Pierre-Yves Gruaz (photo), actuel chef du centre d'entretien des autoroutes de Rennaz, prendra la direction de la division entretien du Service des routes de l'Etat de Vaud. Il succédera à Michel Zambelli qui prend sa retraite après 15 ans à la direction de cette division.

Né en 1966, Pierre-Yves Gruaz est marié et père de 2 enfants. Dans son actuelle fonction, cet architecte EPFL a contribué de manière très active et dynamique à mettre sur pied



une formation des collaborateurs en charge de l'entretien des routes.

La division entretien est la plus grande du Service des routes, avec 440 colla-

borateurs répartis entre 7 arrondissements de routes cantonales, 4 centres d'entretien d'autoroutes, un centre d'électromécanique, un centre d'entretien du matériel des routes cantonales et une section administrative. Elle assure la gestion, l'entretien et l'exploitation de 2300 km de routes cantonales, 200 km d'autoroutes, ainsi que de leurs abords, espaces verts ou zones de détente.

- Comm.



## Le Chœur de Poche chante dans les services du CHUV



Un après-midi d'hiver, des chants résonnent dans les étages de la Maternité du CHUV. Les portes des chambres sont ouvertes, afin que les patientes puissent entendre une chorale volante. Certaines jeunes mères sortent dans le couloir, leur bébé dans les bras, et les choristes s'attendrissent. La directrice doit alors ramener leur attention sur les chants qu'ils sont en train d'interpréter. La bonne humeur rayonne. Des chanteurs qui reviendront le 2 mars, à l'occasion de la Journée des malades, animer en chansons et en

musique d'autres services hospitaliers du CHUV.

Né en septembre 2002 et dirigé par Lia Singh, une ancienne doctresse du CHUV, le Chœur de Poche du CHUV est composé de choristes venant d'horizons divers. Ils se réunissent le mercredi, à 17h15, à la salle 3025 de l'hôpital Nestlé. A leur programme: des chansons en plusieurs langues et de styles différents.

Si cette expérience vous tente, venez assister, sans aucun engagement, à une répétition. Les débutant(e)s y sont les bienvenu(e)s. Tél.: 021 652 61 40.

## Recycler La Gazette

J'ai lu avec intérêt votre article sur le papier recyclé paru dans La Gazette du 5 mars (n°128). J'ai une proposition à vous faire: au lieu d'envoyer à tous les collaborateurs un exemplaire de votre journal, vous pourriez en envoyer un par bureau. Encore mieux: en envoyer une par section et la faire circuler.

En pratique, les gens la reçoivent, la lisent et la jettent. Alors, cela vaut mieux qu'elle circule. Les gens peuvent en faire des photocopies ou l'imprimer depuis intranet si un article les intéresse. Vous pourriez faire de même avec tous les services... Imaginez le papier économisé!

Nicolas Lambelet

(Réd.) - Cette solution a été envisagée lors du lancement de La Gazette. Mais l'organisation de la circulation d'un seul exemplaire dans des bureaux où le personnel est nombreux est très problématique. La règle choisie est la suivante: chaque unité administrative indique le nombre d'exemplaires qu'elle souhaite recevoir, pourvu que chaque collaborateur puisse y avoir accès.

## Recueil systématique de la législation vaudoise

*Une nouvelle numérotation et un nouveau moteur de recherche pour mieux s'y retrouver dans la jungle des lois cantonales.*

Dès le mois de septembre, la consultation du Recueil systématique de la législation vaudoise (RSV) sera plus facile grâce à un nouveau système de numérotation, établi par l'Institut du fédéralisme de l'Université de Fribourg, et qui reprend la même systématique que le recueil des lois fédérales. Cette adaptation aux nouvelles normes informatiques entraîne toutefois une suspension de la mise à jour du RSV sur Internet dès le 1er avril.

Le RSV est accessible sur Internet depuis l'automne 2000. Toutefois à l'usage, la consultation s'est révélée peu conviviale, notamment à cause du système de numérotation. Le

Conseil d'Etat a donc décidé de suivre l'ordre des matières et la numérotation établis par l'Institut du fédéralisme de l'Université de Fribourg. Ce choix a pour avantage de reprendre la même systématique que celle du Recueil fédéral en tenant compte des domaines nouveaux; il permettra ainsi d'intégrer sans difficultés les nombreux changements législatifs liés à la nouvelle Constitution vaudoise. D'autres cantons qui ont procédé récemment à la réédition de leur Recueil systématique ont adopté ce mode de classement.

### Suspension de la mise à jour du site RSV

La mise en place du nouveau système nécessite un

travail important de restructuration des documents, de relecture et de formation du personnel. Dès lors une suspension temporaire de la mise à jour du RSV sur Internet est prévue du 1er avril au 1er septembre. Pendant cette période, le site en lui-même restera consultable. S'agissant de l'accès aux textes législatifs qui entrent en vigueur entre le 1er avril et le 1er septembre, les utilisateurs pourront se référer à la publication dans la Feuille des avis officiels. En outre, les nouveaux textes pourront être acquis au bureau de la vente des lois.

Eric Golaz, chef du Service de Justice, de l'Intérieur et des cultes (SJC), tél.: 021 316 45 45. Vente des lois, tél.: 021 316 05 22.

## Nouveau site du laboratoire cantonal

Autour du nouveau site internet du laboratoire cantonal vaudois de nouer ses fils à la toile de l'Etat de Vaud. Entièrement relooké, le site nouvellement en ligne présente les multiples activités d'un laboratoire qui, notamment, inspecte d'un «œil assuré mais non agressif tout de même» les

denrées alimentaires, les objets usuels, les eaux de baignade ou les produits à base de viande dans le souci de garantir notre santé. Autant d'analyses qu'il réalise «d'une main experte» dans ses laboratoires d'Epalinges.

<http://www.dse.vd.ch/laboratoire/index.html>

### lunch- conférence

**Judi 24 avril 2003**  
à la Maison de la femme  
Eglantine 6 – 1006  
Lausanne  
12h-13h45 env.

### Une économie solidaire pour les femmes les plus pauvres

par Marianne Sébastien,  
fondatrice de «Voix  
libres». Lunch et  
conférence: 10 francs.

Janine Viret, écrivaine  
publique, sera l'invitée  
du prochain brunch-  
conférence du 27 juin. Tél.:  
021 323 33 22 ou 021  
320 04 20.

## Comment simplifier?

Nous devons «simplifier les processus et les structures internes, avec une définition claire des compétences, de l'autonomie et des responsabilités de chacun». C'est écrit dans le programme de législature, sous le titre «Efficacité et efficacité». Ce projet, qui n'a pas pu être décidé à la légère, part de l'idée que nos processus et nos structures sont, de manière générale, trop compliqués. Que cette complexité nous fait perdre du temps et de l'énergie sans rapport avec la qualité des prestations fournies. Enfin, qu'une meilleure efficacité pourrait être obtenue à condition que chacun sache mieux à quoi il sert, et quelles sont les limites dans lesquelles il peut ou doit agir de son propre chef.

Enoncée comme ça, dans l'abstrait, la simplification des processus et des structures semble une exigence du bon sens. Innombrables sont les plaintes de collaborateurs qui vivent mal la multiplication des séances de coordination et l'augmentation sans fin de tâches administratives sans lien avec leur métier et sans utilité directe pour l'usager. Pourtant, les choses deviennent moins évidentes dès qu'on se demande comment réaliser concrètement la simplification que le Conseil d'Etat attend désormais de son administration. Car nos processus et nos structures ont une histoire. La plupart des séances ont été instituées pour répondre à des besoins objectifs de communication et de coordination interne. Et beaucoup d'usines à gaz, truffées de procédures tatillonnes, ont été construites dans le but louable de prévenir la répétition d'erreurs commises dans le passé.

Cette évolution n'est pas propre à l'administration. Elle affecte la société tout entière, et se manifeste notamment par ce qu'il est convenu d'appeler l'inflation législative. La plupart des députés reconnaissent que les lois sont trop nombreuses et trop détaillées, mais on n'a vu encore aucun parlement réussir à réduire le volume de sa propre production législative. C'est dire la difficulté de l'exercice. Pour réussir à se simplifier elle-même, l'administration devra renoncer à une certaine sécurité et combattre sa tendance au perfectionnisme. La simplification sera sans doute génératrice d'efficacité, mais elle impliquera aussi une augmentation des risques d'erreurs. Il restera à préciser, dans les situations les plus diverses, qui doit assumer le risque.

Laurent Rebeaud





# Comptes 2002: dans la cible malgré des recettes en recul

*Avant vérification par le Contrôle cantonal des finances, les Comptes de l'Etat de Vaud 2002 présentés par le chef du Département des finances, Pascal Broulis, bouclent avec un déficit 226 millions de francs. Tandis que, même contenues, les charges progressent légèrement plus que les revenus. L'équilibre budgétaire ne pourra être atteint qu'au prix de rigoureuses mesures d'assainissement, d'ailleurs prévues par le Programme de législature.*



Pascal Broulis, chef du Département des finances (DFIN), et Francis Randin, chef du Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI), lors de la présentation à la presse des Comptes 2002.

L'Etat de Vaud présente des comptes 2002 avec un déficit de 226 millions de francs, soit 17 millions de moins que la prévision budgétaire votée par le Parlement. Ce résultat ne constitue pas une surprise, malgré les effets BCV et le revers conjoncturel imprévu lors du budget. L'exercice 2002 se caractérise cependant par une croissance contenue des charges (+2,5%) ainsi qu'une faible progression des revenus (+1,3%).

## **Impôts: 71 millions de moins qu'escomptés**

Charges et revenus effectifs sont tous deux inférieurs dans la même proportion aux prévisions budgétaires (-1,8% et -2% respectivement), ce qui maintient le déficit 2002 dans la cible du budget. L'indexation revue à la baisse (0,6% contre 2% au budget) a allégé de 45 millions de francs la charge salariale budgétisée; alors que les recettes d'impôt enregistrent 71 millions de moins que prévu.

Jugée trop importante au moment du budget, la croissance des charges a été contenue à un niveau global acceptable, en ligne avec le Programme de législature présenté récemment par le Conseil d'Etat. Les dépenses dans les secteurs clés de la formation, de la santé et du social ont augmenté de 154 millions de francs par rapport à 2001. La charge d'intérêts relative à la dette poursuit la baisse amorcée en 2001, en raison de taux très favorables sur le marché. Habituellement modérée en seconde période fiscale (système bisannuel), la progression attendue des recettes a subi la forte baisse des impôts sur le bénéfice et le capital (-80 millions).

## **Plus de 4 milliards de francs: dette préoccupante**

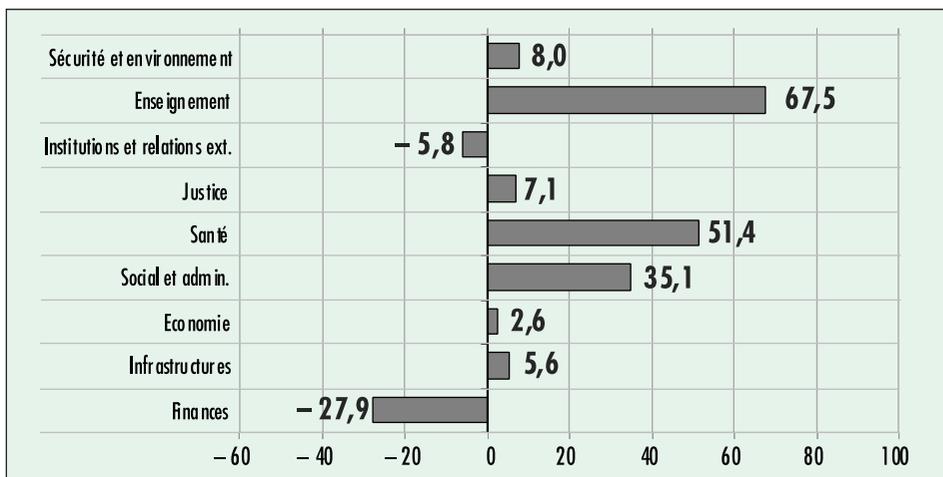
Conformes au budget, les investissements s'élèvent à 221 millions de francs, qui concernent notamment l'école de Marcelin, la polyclinique du Bugnon et la prison de La Croisée. La chute de la valeur des

titres BCV augmente de 682 millions le découvert au bilan de l'Etat, qui passe le seuil préoccupant des 4 milliards de francs.

## **Les charges progressent plus que les revenus**

Plus généralement, il ressort de l'exercice 2002 que la croissance des charges, même de faible amplitude, reste plus importante que la progression des revenus; ce qui est contraire à tout objectif de retour à l'équilibre. En outre, si l'Etat maîtrise mieux son budget et parvient à contenir ses dépenses (sauf imprévu), il doit compter avec des recettes volatiles, de plus en plus réactives à la conjoncture. Aussi n'a-t-il d'autre choix que de mettre en œuvre rapidement et dans leur plus grande rigueur, avec l'appui du Parlement, les mesures d'assainissement prévues par le Programme de législature et sa Planification financière.

- Com.



Charges: variations de comptes 2001 à comptes 2002 par département

## Charges: principales variations de comptes 2001 à comptes 2002 par secteur:

### Masse salariale:

**+68 millions**, dont l'essentiel s'explique de la manière suivante:

+20 millions, indexation et hausses statutaires pour l'ensemble du personnel ACV, sauf enseignants.

+46 millions, développement de la formation (y compris enclassements, SFP, UNIL).

### Subventions et aides:

**+108 millions**, répartis de la manière suivante:

+18 millions, formation, augmentation des subventions aux HES principalement.

+51 millions, santé, augmentation des subventions à l'hospitalisation principalement.

+39 millions, social, soit augmentation des aides individuelles +24 mios et des subventions +15 mios.

### Intérêts de la dette:

**-37 millions**, diminution de la charge qui s'explique par la baisse des taux sur le marché des capitaux.



Les comptes 2001 avaient bouclé avec 5'659,9 millions de frs de charges et 5'504,1 millions de revenus, soit un déficit de 155,8 millions. Avec 5'803,5 millions de charges et 5'577,3 millions de revenus, le déficit des comptes 2002 s'élève à 226,2 millions de francs. En 2002, la croissance des charges, même contenue, puisque de 2,5%, demeure plus importante que la progression des revenus, de 1,3%. Pascal Broulis l'a rappelé: pour atteindre l'équilibre, l'Etat devra contenir ses dépenses.

## Revenus: principales variations de comptes 2001 à comptes 2002 par secteur:

### Facture sociale/Etacom:

**+96 millions**, augmentation de revenus provenant d'une part de la nouvelle clé de répartition de la facture sociale (40% communes - 60% Etat, contre 33% communes - 66% Etat en 2001), et d'autre part du cofinancement par les communes des tâches rattachées désormais au Canton.

### Impôts:

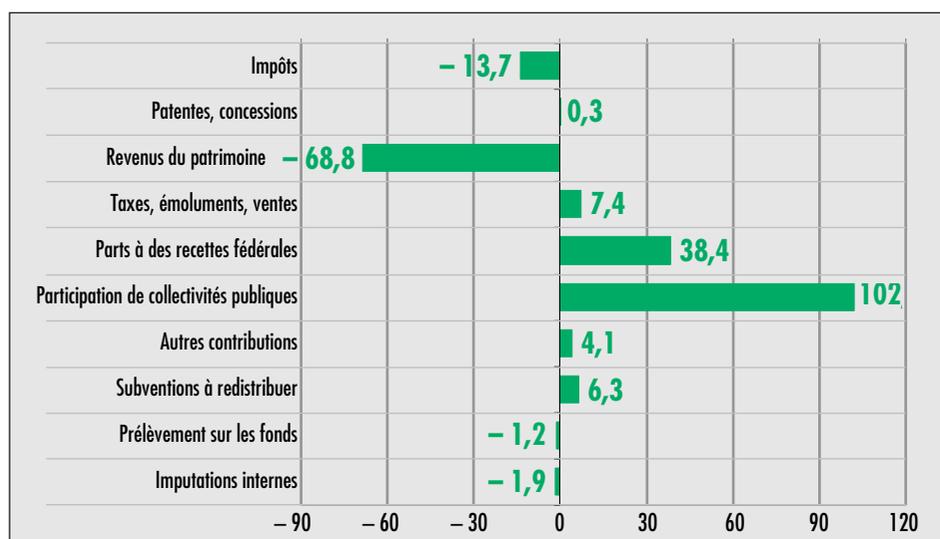
**-14 millions**, soit -0,5%, baisse des recettes fiscales qui s'explique principalement par :

+26 millions, tassement de la croissance pour l'impôt revenu-fortune, en raison de la seconde période fiscale (système bisannuel).

-80 millions, forte baisse de l'impôt bénéfice-capital, lié à une situation économique défavorable pour les entreprises.

### Dividende BCV:

**-38 millions**, non versement en 2002 du dividende des titres BCV détenus par l'Etat.



Revenus: variations de comptes 2001 à comptes 2002 par département.

# Site Perregaux: penser avant de reconstruire



Après l'incendie du 14 mai 2002, le temps est à la réflexion.

*La réflexion sur l'avenir du site Perregaux, à reconstruire après l'incendie qui l'a ravagé il y a bientôt une année, progresse grâce à un 2<sup>e</sup> forum. Président, huissier ou journaliste, trois utilisateurs donnent leur avis.*

**S**uite à l'incendie du bâtiment Perregaux le 14 mai 2002, le Conseil d'Etat a souhaité procéder à une large réflexion sur l'avenir du site. Un 1<sup>er</sup> forum, organisé le 29 novembre 2002, réunissant les principaux intervenants (utilisateurs, architectes, conservateurs, experts, associations, etc.), a permis d'évaluer les différentes façons de reconstruire ce site.

Afin de poursuivre ce processus de réflexion participative, un 2<sup>e</sup> forum s'est tenu le 24 mars dernier. Initié

par le chef du Département des infrastructures Philippe Biéler, ce forum a eu pour but de mettre en avant le rôle du parlement de demain et de recueillir le point de vue des futurs utilisateurs du site. Trois familles d'utilisateurs ont eu la parole: le milieu politique (députés...), le milieu administratif (chancellerie surtout) et la société civile (citoyens, médias, associations...).

## Davantage d'espace

Les débats ont montré qu'il serait souhaitable de donner plus d'espace et de convi-

vialité au parlement pour offrir une bonne législature aux Vaudois. Créer un parlement moderne et efficace coûtera cher mais, comme l'a souligné Christophe Lanz, secrétaire du Conseil des Etats à Berne, «ce sera de l'argent public bien placé».

*La Gazette* a demandé à trois personnes, représentant chacune une famille d'utilisateur spécifique, de donner leurs impressions sur ce nouveau forum et de définir leurs propres besoins.

Adrienne Vogel

## Francis Rossier, président du Grand Conseil:

«Le système consultatif permis par les deux forums qui se sont tenus est une preuve d'ouverture qui me semble positive mais je ne suis pas convaincu



JANINE JOUSSON / EDPRESSE

que ce soit le meilleur moyen de faire avancer le dossier de l'avenir du site Perregaux. Les discussions développées lors de ce 2<sup>e</sup> forum étaient intéressantes et créatives mais réalistement peu concrètes. Il faut faire la différence entre le rêve et la réalité, et prendre en compte les différentes contraintes telles que la surface à disposition et, surtout, le coût de la construction.

Avoir une belle maison c'est une chose mais l'important c'est l'esprit qui règne à l'intérieur! Ce sont les hommes qui donnent l'image du Parlement et non pas la bâtisse dans laquelle ils siègent.»

## Didier Colliard, huissier:

«Les besoins des huissiers sont très proches de ceux des députés puisque notre travail consiste à être à leur service. Par rapport à la

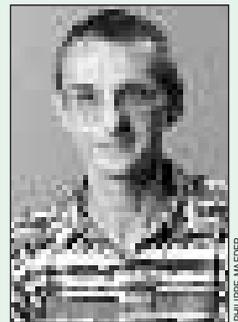


DINF

nouvelle construction, notre souhait principal est de disposer d'une plus grande surface pour mener à bien nos diverses tâches. Il faut que les politiques puissent bénéficier d'un nombre de salles de conférence en suffisance et d'un appui technologique de pointe. Pour l'instant, gérer le nombre de places disponibles est un réel casse-tête puisque l'espace à disposition n'est pas en adéquation avec les réels besoins. Nous aimerions également un local pratique (avec vestiaire, cuisine...) afin que nous puissions stocker notre matériel et préparer nos diverses activités dans un lieu approprié.»

## Michel Rime, journaliste à 24 Heures:

«L'idée d'une consultation participative autour de la construction du site Perregaux est une bonne chose. Elle démontre un esprit d'ouverture positif. Le seul bémol de ce 2<sup>e</sup> forum réside dans la représentation des divers publics concernés: il n'y avait pas assez de membres de la société civile et de journalistes parlementaires et trop de députés. Mes attentes pour le nouveau parlement sont les mêmes que celles des divers intervenants du forum. Il ne faut pas lésiner sur la place tout en privilégiant la fonctionnalité du site (par exemple: accès à des salles de commissions bien dotées...). L'ouverture au public me paraît également être un élément primordial afin de créer un lieu de rencontre entre les élus et le peuple. Mettre en avant l'aspect sécuritaire à tout crin est une erreur.»



PHILIPPE MAEDER

# Apprécies, les entretiens d'appréciation ?

*Les entretiens d'appréciation se sont généralisés à l'ensemble de l'administration cantonale. Le bilan positif n'empêche pas la poursuite de la sensibilisation et de la formation à cette démarche.*

L'administration vaudoise a vécu en 2002 la généralisation des entretiens d'appréciation. Si l'Etat ne dispose pas encore de suivi global, cette nouvelle culture du dialogue hiérarchique semble s'implanter dans les services à la satisfaction générale. Après quelques menues adaptations au règlement général d'application de la Loi sur le personnel, la période de rodage se poursuit ce début d'année avec la fin du premier cycle d'entretiens et la consolidation du dispositif de formation.

Le projet *Eval* a été testé en 2001 dans les deux départements pilotes de l'économie (DEC) et des institutions (DIRE). La démarche a été affinée à la suite d'une étude réalisée par le Service cantonal de recherche et d'information statistiques (SCRIS), puis l'entretien d'appréciation a été étendu l'année dernière à l'ensemble des secteurs de l'administration, hormis l'enseignement, la santé et la police notamment.

Créé pour développer le dialogue entre le responsable et son collaborateur sur la base de l'accomplissement des missions, l'entretien d'appréciation



*Tatiana Daneschwar Roux, cheffe de projet «Eval», dont la prochaine mission sera de mettre sur pied un suivi destiné à vérifier que les entretiens ont été réalisés.*

repose d'abord sur un solide apprentissage des «appréciateurs». Confiée au Centre d'éducation permanente (CEP), la formation obligatoire pour conduire l'entretien est complétée par des modules de perfectionnement consacrés à la définition des objectifs, à la motivation ou encore à la gestion des situations difficiles. Quelque 700 cadres de l'administration ont été formés ces deux dernières années, de même que l'ensemble des chefs de service.

## Informé puis vérifier

La confiance constitue assurément l'autre facteur décisif: pas moins de 25 séances d'information et de sensibilisation ont été proposées en 2002 à tous les collaborateurs de l'Etat. L'entretien d'appréciation se déroulant en principe une fois par an, le premier cycle

s'achèvera à l'été 2003 dans les derniers départements, tandis que le DIRE et le DEC auront entamé le deuxième.

Le calendrier des prochains modules de formation est fixé (lire encadré). De nouvelles séances de sensibilisation seront organisées parallèlement, à la demande des responsables des ressources humaines (RRH), qui jouent un rôle de soutien facultatif et de conseil auprès des collaborateurs comme des «appréciateurs». Au delà de l'expérience personnelle des responsables hiérarchiques ou de celle, indirecte, des RRH (lire encadré ci-contre), le Service du personnel (SPEV) va établir un suivi pour vérifier que les entretiens ont été réalisés. Cette mission est confiée à Tatiana Daneschwar Roux, cheffe de projet *Eval*.

O.Dz

## L'expérience conduite au DIRE selon Nicolas Saillen, RRH

Au-delà des aspects liés à l'entretien d'appréciation proprement dit, cette démarche a permis en premier lieu de se pencher sur la problématique des cahiers des charges qu'il a fallu dans plusieurs cas réactualiser, développer voire même concevoir. C'est donc avec satisfaction qu'un travail de fond a été (et est encore) opéré pour donner une référence la plus claire possible aux collaborateurs/trices par rapport à ce qui est attendu d'eux/elles au quotidien.

L'expérience des premiers entretiens fut souvent jugée lourde en terme de charge de travail pour les préparer et les mener. L'année suivante, dès lors que les appréciateurs/trices ont suivi la formation ad hoc, se sont approprié l'outil et ont acquis une expérience de la conduite de tels entretiens, la démarche s'est révélée souvent bien plus aisée.

Globalement, je constate que les entretiens ont été bien reçus par les différents acteurs du DIRE, qu'ils soient appréciés ou appréciateurs. L'esprit d'ouverture et d'échange qui a généralement prévalu tout au long du processus laisse penser que cette démarche importante a été plutôt bien perçue et que consacrer un moment formel de feed-back était une chose attendue.

## De la nécessité de ne pas galvauder les entretiens

J'ai pu vérifier également que les entretiens galvaudés, où les attentes exprimées ne font l'objet d'aucun suivi, s'avèrent vite contre productifs et ternissent l'attrait d'un tel outil. Par contre, là où l'entretien d'appréciation est véhiculé et perçu comme un outil susceptible de clarifier les attentes réciproques, de mieux préciser les besoins de formation et d'accompagner l'évolution des tâches et responsabilités liées au poste, il amène un réel «plus» dans la relation hiérarchique et en terme de gestion des ressources humaines. Il vaut donc la peine d'y investir du temps, seul garant d'une valeur ajoutée à cette démarche.

Nicolas Saillen

### Calendrier

#### des formations

#### pour les appréciateurs:

- Module I: 1<sup>er</sup> avril, 8 mai
- Module II: 31 mars, 7 avril, 9 mai

Informations et inscriptions: bases «Catalogue» et «Inscriptions» du CEP: [www.cep.vd.ch](http://www.cep.vd.ch).



# Bulletin des postes vacants

Appliquer, développer et optimiser ses compétences dans la fonction publique. Toutes les offres d'emploi. Naviguez sur [www.vaud.ch](http://www.vaud.ch).

Des informations complémentaires aux descriptions de postes ci-dessous peuvent être trouvées en consultant la Feuille des avis officiels (FAO) aux dates indiquées sous chaque annonce ou en cliquant sur le lien «Offres d'emploi» du site internet de l'Etat de Vaud.

## DEC Département de l'économie

### Collaborateur/trice technique B, spécialisé-e en agronomie, pour le Service de l'agriculture 100%

**Mission:** dans le cadre du secteur des prestations à l'agriculture, contrôler les surfaces agricoles et les mesures liées à la culture des champs dans le cadre des paiements directs; instruire et encadrer les commissaires et préposés à la culture des champs (cl. 18-20).

**Renseignements:** M. Bernard Perret, 021/316.62.04

**Adresse:** réf. 4121G, Service de l'agriculture, M. Philippe Gauthey, Rue Caroline 11 - 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 25.03.03

## DFIN Département des finances

### Inspecteur/trice fiscal-e B ou A (Fiscaliste «Personnes physiques») pour l'Administration cantonale des impôts 100%

**Mission:** assurer le traitement des réclamations et des recours concernant des dossiers de personnes physiques. Elaborer et rédiger les propositions de règlement des réclamations en deuxième instance. Traiter les problèmes de délimitation de domicile fiscal et les procédures de soustractions spontanées. Préparer des réponses aux demandes formulées par les mandataires ou les contribuables dans le domaine de la taxation. Assister les offices d'impôts de district dans le traitement de dossiers complexes. Participer à l'élaboration du programme de travail pour les taxateurs/trices et à la réalisation de directives fiscales. Collaborer avec les autres sections de l'Administration cantonale des impôts et participer à des groupes de travail internes ou externes concernant le domaine la taxation des personnes physiques.

**Renseignements:** M. Pierre Dériaz, 021/316.21.09

**Adresse:** réf. 4114G, Administration cantonale des impôts, M. Bruno Franco, Av. Jomini 8, CP 177 - 1018 Lausanne 18

Publié dans la FAO le 18.03.03

### Employé-e d'administration (Employé-e de commerce qualifié-e en PAO) pour le Service de recherche et d'information statistiques 40%

**Mission:** Composition et mise en page (textes, tableaux, graphiques) de documents destinés à la publication et nécessitant une présentation haut de gamme. Gestion du planning des travaux de composition, en bonne collaboration avec les auteurs (statisticiens) et les imprimeurs (cl. 10-12).

**Renseignements:** M. André Probst, 021/316.29.99

**Adresse:** réf. 4113G, Service de recherche et d'information statistiques, M. André Probst, Rue de la Paix 6 - 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 18.03.03

## DFJ Département de la formation et de la jeunesse

### Directeur/trice de l'établissement primaire de Vevey 100%

**Mission:** direction d'un établissement primaire (cl. 28-30).

**Renseignements:** Mme Christiane Racine, 021/922.53.38

**Adresse:** réf. 4123G, Office du personnel enseignant, M. John Christin, Rue de la Barre 8 - 1014 Lausanne

Les candidat-e-s sont prié-e-s d'adresser une copie de leur offre de service, accompagnée du dossier complet de candidature, à la Commission scolaire de l'établissement primaire de Vevey, Mme Christiane Racine, Présidente, Quai Maria-Belgia 8, 1800 Vevey.

**Délai de postulation:** 17 avril 2003

Publié dans la FAO le 01.04.03

### Adjoint-e B (Contrôleur/euse de gestion) pour le Service des affaires universitaires 100%

**Mission:** le service des affaires universitaires (SAU) est en charge du contrôle de diverses institutions telles que l'Université de Lausanne, l'Institut des hautes études en administration publique, l'École cantonale d'art de Lausanne, le Bureau de construction de l'Université, la Fondation Maisons pour étudiants, les Hautes Ecole de Musique et de Théâtre. Comme titulaire du poste, vous assurez le contrôle de gestion des institutions rattachées au SAU, vous validez les décomptes des subventions fédérales, vous procédez à l'évaluation des conventions d'objectifs et des contrats de prestations passés avec les institutions. Vous conduisez le développement et la mise en place d'outils d'aide au pilotage, l'implantation d'un système de contrôle de gestion ainsi que de procédures de collecte d'informations et d'établissement des prévisions. Vous conseillez et assistez la direction du service dans le domaine financier, l'utilisation optimum des ressources, le contrôle des activités opérationnelles et le suivi des mesures correctives. Vous fournissez des diagnostics et, en parallèle, vous gérez un système d'information fiable permettant aux responsables d'analyser correctement les situations et d'agir de manière appropriée (cl. 27-30).

**Renseignements:** M. Henry Isler, 021/316.35.02

**Adresse:** réf. 4122G, Service des affaires universitaires, M. Christian Pilloud, Rue de la Barre 8 - 1014 Lausanne

**Délai de postulation:** 16.04.03

Publié dans la FAO le 25.03.03

### Juriste H/F pour le Service de la protection de la jeunesse 70%

**Mission:** appui, à la direction et à l'ensemble des travailleurs sociaux et administratifs, pour l'analyse et l'étude des questions juridiques liées à la protection des mineurs. Contrôler les mandats de protection de l'enfant confiés au service par les autorités judiciaires. Assurer consultations et conseils juridiques liés à la protection de l'enfant. Collaborer à l'élaboration de textes légaux, avis de droit et directives. Gérer les réponses juridiques du SPJ aux autorités administratives et judiciaires (cl. 24-28).

**Renseignements:** Mme Patricia de Meyer, 021/316.53.95

**Adresse:** réf. 4120G, Service de la protection de la jeunesse, Mme Anne Corminboeuf, BAP - 1014 Lausanne  
Publié dans la FAO le 18.03.03

**Chargé-e de recherche auprès de la Haute école pédagogique (durée d'un an, renouvelable 3 fois) 50%**

**Mission:** travaux de recherche. Collaboration à la formation initiale, complémentaire et continue des professionnels de l'enseignement. Collaboration aux travaux de diplôme professionnel des étudiants. Mandats particuliers (cl. 22-25).

**Renseignements:** M. Jacques Pilloud, 021/316.92.91

**Adresse:** réf. 4125G, Haute école pédagogique, M. Daniel Noverraz, Av. de Cour 33, CP - 1014 Lausanne

Les candidat-e-s sont invité-e-s à faire valoir leur intérêt pour ce poste en adressant un dossier de candidature complet (lettre de motivation - CV - bilan personnel - 1 photographie format passeport).

**Délai de postulation:** 17 avril 2003.

Publié dans la FAO le 01.04.03

**Laborantin-e spécialisé-e ou Laborantin-e principal-e (Laborantin-e en biologie) à l'Institut d'écologie de l'Université de Lausanne 50%**

**Mission:** gestion du laboratoire de biologie moléculaire de l'Institut d'écologie (botanique). Développement de nouveaux protocoles moléculaires d'analyse du génome (techniques SSR, AFLP, SSCP, SNP). Formation des diplômants et assistants aux techniques du laboratoire. Commandes de matériel. Participation à l'organisation de travaux pratiques.

**Renseignements:** Mme Nicole Galland, 021/692.42.63

**Adresse:** réf. 4126G, Bureau de gestion du personnel de l'Unil, M. Christian de Trey, BRA - 1015 Lausanne

Publié dans la FAO le 25.03.03

**Employé-e d'administration pour la Haute école pédagogique vaudoise, section «Formation aux professions de l'enseignement spécialisé» 50%**

**Mission:** assurer les tâches de secrétariat de la section et du domaine de l'enseignement spécialisé, en collaboration avec la secrétaire. Assurer le secrétariat de cycles d'études avancées et des professeurs-formateurs, chargés de cours et chercheurs du domaine. En lien avec le secteur 1 «Logistique et régulation», préparer les données utiles à la préparation des budgets, du suivi comptable et des demandes de subventions et d'avances à l'OFAS. En lien avec le secteur 1 et l'adjoint aux ressources humaines, préparer et assurer le suivi des contrats d'engagements des chargés de cours. En lien avec la section 3 «Admissions», assurer le suivi financier des contributions et écologies pour les étudiants hors canton (cl. 10-12).

**Renseignements:** M. Claude Lavanchy, 021/316.38.08

**Adresse:** réf. 4127G, Haute école pédagogique, M. Claude Lavanchy, Av. de Cour 33, CP - 1014 Lausanne

**Délai de postulation:** 16.04.03

Publié dans la FAO le 25.03.03

**Employé-e d'administration au décanat de la Faculté de théologie, Université de Lausanne 70%**

**Mission:** participation aux activités du secrétariat du Décanat ainsi que du Département d'histoire et science des religions. Dactylographie, classement, aide à l'organisation de rencontres et cours publics, économe (cl. 10-12).

**Renseignements:** Mme Maritza Erb, 021/692.27.00

**Adresse:** réf. 4128G, Bureau de gestion du personnel de l'Unil, M. Christian de Trey, BRA - 1015 Lausanne

Publié dans la FAO le 25.03.03

**Employé-e d'exploitation (Aide-concierge) pour l'Ecole d'ingénieurs du Canton de Vaud, Yverdon-les-Bains 100%**

**Mission:** entretien des surfaces intérieures et extérieures situées sur notre site d'Yverdon-les-Bains (cl. 4-6).

**Renseignements:** M. Jean-François Roulet, 024/423.21.70

**Adresse:** réf. 4119G, Ecole d'ingénieurs du canton de Vaud

**Délai de postulation:** 10.03.03

Publié dans la FAO le 01.04.03

**DSAS** Département de la santé et de l'action sociale

**Secrétaire (correspondancier/ère) pour le Service de prévoyance et d'aide sociales 100%**

**Mission:** gérer de façon autonome les dossiers de recouvrement et d'avances sur pensions alimentaires. Représenter l'Etat en justice dans les affaires courantes. Assurer les permanences du Bureau de recouvrement et d'avances sur pensions alimentaires (BRAPA) dans les Centres sociaux régionaux (CSR). Garantir la coordination des interventions avec les CSR. Signer le courrier du Bureau selon les directives en vigueur (cl. 15-18).

**Renseignements:** Mme Denise Parein, 021/316.52.22

**Adresse:** réf. 4130G, Service de prévoyance et d'aide sociales, Mme Denise Parein, Av. des Casernes 2 - 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 25.03.03

**DIRE** Département des institutions et des relations extérieures

**Adjoint-e B (Responsable de la division administrative) pour le Service de la population 100%**

**Mission:** diriger la division «Administration générale», avec la responsabilité de l'organisation générale du service et son amélioration, en veillant au respect des normes internes relatives à la gestion administrative d'une entité étatique de grande taille. Participer à la direction du Service en qualité de membre de l'état-major (cl. 27-30).

**Renseignements:** M. Jacques Grossrieder, 021/316.46.86

**Adresse:** réf. 4124G, Service de la population, Mme Marianne Grütter, Av. de Beaulieu 19 - 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 25.03.03.

**Gestionnaire de dossiers au secteur Etrangers - Service de la population 50%**

**Mission:** gérer, analyser et traiter les dossiers des ressortissants étrangers (cl. 15-18).

**Renseignements:** M. Guy Burnens 021/316.49.11

**Adresse:** réf. 4133G, Service de la population, Mme Marianne Grütter, Av. de Beaulieu 19 - 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 01.04.03

**Premier/ère secrétaire A (Responsable système d'information - division asile) pour le Service de la population 100%**

**Mission:** assurer la gestion des flux d'information et des données informatiques déterminants dans le domaine de l'asile. Assurer le contrôle de la qualité des données (exactitude, mise à jour, concordance) dans les systèmes informatiques du Service de la population (SPOP), de l'ODR et de la FAREAS. Superviser le travail des collaborateurs de la FAREAS délocalisés au SPOP (cl. 18-20).



**Renseignements:** M. Erich Dürst, 021/316.46.21

**Adresse:** réf. 4117G, Service de la population, Mme Marianne Grütter, Av. de Beaulieu 19 - 1014 Lausanne. Voir FAO du 18.03.03

**Ouvrier/ère qualifié-e (Horticulteur/trice) au Jardin botanique** **40%**

**Mission:** entretien des collections botaniques, principalement des plantes alpines (cl. 10-12).

**Renseignements:** M. Stéphan Cottet, 079/416.62.84

**Adresse:** réf. 4116G, Musée et Jardins botaniques cantonaux, M. Gino Müller, Av. de Cour 14 bis - 1007 Lausanne. Voir FAO du 18.03.03

**Secrétaire au Service de la population** **85%**

**Mission:** assurer les tâches du secrétariat du Service (cl. 15-18).

**Renseignements:** Mme Daniela Ciencala, 021/316.46.40

**Adresse:** réf. 4016G, Service de la population, Mme Marianne Grütter, Av. de Beaulieu 19 - 1014 Lausanne. Voir FAO du 01.04.03

# DSE

Département de la sécurité et de l'environnement

**Assistant-e social-e chef-fe de groupe (Chef-fe de la section socio-éducative des Maisons d'arrêts et de préventive) pour le Service pénitentiaire** **100%**

**Mission:** diriger, gérer et animer le secteur socio-éducatif, dans le respect des objectifs généraux des Maisons d'arrêts et de préventive du Canton de Vaud. Etroite collaboration avec les membres de la direction, le chef des ateliers et les surveillants chefs de maison. Participation aux projets et aux décisions de la Direction dans les domaines socio-éducatifs. Elaboration et gestion du budget du secteur socio-éducatif en collaboration étroite avec la comptabilité. Encadrement des collaborateurs bénévoles. Gestion du personnel du

*Pour plus de précisions sur les conditions d'accès à la fonction indiquée, se référer au catalogue «Fonctions publiques cantonales, classification et définitions». Sauf indication contraire, le lieu de travail est situé à Lausanne.*

secteur socio-éducatif (douze personnes) (cl. 21-23).

**Renseignements:** M.Joël Gavin, 021/316.17.48

**Adresse:** réf. 4098G, Maisons d'arrêts et de préventive, Prison du Bois-Mermet, M. Charles Péquignot, Bois-Gentil 2 - 1018 Lausanne

Publié dans la FAO le 01.04.03

# OJV

Ordre judiciaire vaudois

**Greffier/ère d'instruction pénale ou Secrétaire juriste à l'Office d'instruction pénale de La Côte, Morges** **100%**

**Mission:** greffier ou greffière d'une cellule d'instruction, collaborateur/trice privilégié-e du juge d'instruction. Tenue des procès-verbaux d'audiences, rédaction des décisions ou des ordonnances de clôture d'enquête et participation à la gestion des dossiers (courrier, tenue du procès-verbal des opérations, suivi des délais, téléphones, etc....) (cl. 22-25).

**Renseignements:** M. J.-M. Ruede, 021/803.91.00

**Adresse:** réf. 4115G, M. Le Premier juge d'instruction de l'arrondissement de La Côte, Place Saint-Louis 4, CP 136 - 1110 Morges 1

Publié dans la FAO le 18.03.03

**Spécialiste d'opérations (H/F) A, B, ou C, ou Employé-e d'administration à l'Office des poursuites et faillites de l'arrondissement de Montreux** **100%**

**Mission:** contact avec le public en rapport avec la loi sur la poursuite et la faillite. Travaux spéciaux à l'extérieur et travaux administratifs au bureau.

**Renseignements:** M. Pierre-André Schneider, 021/316.95.76

**Adresse:** réf. 4118G, Office des poursuites et faillites, M. Pierre-André Schneider, Rue de la Paix 8, CP 1443 - 1820 Montreux

Publié dans la FAO le 18.03.03.

# BRM Bilan, recrutement, réinsertion, mobilité

Rue Caroline 4 - 1014 Lausanne - Tél. 021/316 29 20 - Fax 021/316 29 23

**Heures d'ouverture:**

**8h - 12h et 13h30 - 17h**

**(vendredi jusqu'à 16h30)**

## Pour ses 100 ans, la Faculté des Sciences sociales et politiques anime la Cité

Expositions, projections, débats, conférences, concert ou concours, le centenaire de la Faculté des Sciences sociales et politiques (SSP) de l'Université de Lausanne s'éparpille au cœur de la ville du 1<sup>er</sup> mai 5 juin. Choix de manifestations:

**Aux urnes, citoyens!** Cent ans d'affiches politiques suisses à la Galerie Humus (Terreaux 18bis) du 1<sup>er</sup> au 25 mai.

**Dans la peau de Jeanne, dans la peau de Jean.** Exposition interactive sur des parcours de vie à tester au masculin et au

féminin. Espace Arlaud (pl. Riponne), du 7 au 25 mai.

**Cinéma.** Une sélection de films, en lien avec les Cafés sociopolitiques (voir ci-contre) et avec les domaines de recherche de la Faculté, commentés par des professeurs et assistants SSP. Cinémathèque suisse, à 21h: 1<sup>er</sup> mai: *Rollerball* (15h); 5 mai: *Roger and Me*; 8 mai: *The Gods must be crazy*; 12 mai: *Deux ou trois choses que je sais d'elle*; 15 mai: *Tootsie*; 19 mai: *Dead Poets Society*; 22 mai: *Psycho*; 29 mai: *Do the right Thing*; 2

juin: *The great Dictator*; 4 juin: *Brazil*. **Cafés sociopolitiques.** Grand Café du Casino de Montbenon, 18h30 - 20h30. Débats qui auront pour thème: la mondialisation (5 mai), la prostitution (12 mai), l'école (19 mai), la violence (26 mai) et la démocratie (2 juin).

**Votations fictives, expériences citoyennes.** Scrutins fictifs sur des initiatives populaires imaginaires. Locaux de vote: Théâtre de Vidy, Cinémathèque, Espace Arlaud, Palais de Rumine,... Annonce des résultats le 5 juin, lors de la Fête du SSP. Du 1<sup>er</sup> au 25 mai.

**Fête du SSP:** au MAD, dès 20h le 5 juin. Réception des invités de marque suivi d'un concert et du bal des étudiants.

**Infos:** 021 692 31 20 ou 021 692 20 69; programme complet sur: [www-ssp.unil.ch](http://www-ssp.unil.ch).





# La recette des apprentis du COFOP

Ils ne sont pas une majorité parmi les apprentis de l'administration cantonale, mais l'un de ces futurs cuisiniers a trouvé la recette pour tenir la dragée haute à ses homologues romands. En 2<sup>e</sup> année de formation pratique au Centre d'orientation et de



Cliff Batliner.

formation professionnelle (COFOP), Cliff Batliner a remporté le *Poivrier d'Argent* récompensant le meilleur apprenti cuisinier de Suisse romande et du Tessin. Au menu du concours, jarret de veau avec ses 3 garnitures et Paris-Brest pour le dessert.

Tandis que le jeune apprenti aiguisé ses couteaux pour la finale suisse de cet automne, ses 7 collègues en formation au COFOP ne laissent pas les casseroles au placard. Tous ensemble, sous la houlette de leur formateur Jérôme Boulès, ils n'hésitent

pas à faire profiter de leurs compétence les lecteurs de *La Gazette*: ils proposeront, 4 fois par année, une recette à tester pendant les vacances.

Pour Pâques, c'est Marie-Marguerite Gehri qui porte la toque. Elle propose une entrée de poisson aux courgettes préparée en vue de son certificat fédéral de capacité à passer en juin. «Facile!», assure-t-elle. On la croirait bien sur parole, mais tout pousse à vérifier ses dires, en commençant par le côté alléchant du plat... – JC

## Questions à la cuisinière

**Quel est le bilan de cette fin de formation au COFOP?**

**Marie-Marguerite Gehri:** Au début de mon apprentissage, j'avais de la peine à supporter le stress du coup de feu. Ça crie souvent en cuisine dans ces moments-là! Mais les maîtres que nous avons au COFOP sont bien formés pour accueillir les jeunes. Depuis que je suis ici, ma confiance en moi s'est affermie et j'envisage sereinement l'examen de fin d'apprentissage, en juin.

**Qu'envisagez-vous par la suite?**

La restauration d'entreprise m'intéresse. Et l'expérience acquise ici m'y encourage. Entre le service de midi et celui du soir, ce sont quelque 200 couverts que nous totalisons chaque jour.

**Un conseil spécial pour la recette proposée ci-contre?**

Tous les fours ne réagissent pas de la même façon. Il faut donc faire attention à la cuisson des filets. L'expérience aide, c'est sûr! Mais on peut aussi toucher le poisson pour vérifier qu'il est assez tendre sans pour autant avoir perdu toute fermeté.



Marie-Marguerite Gehri, apprentie, et Jérôme Boulès, responsable du secteur cuisine au COFOP.



PHOTOS: JOËL CHRISTIN

## Filet de truite en écailles de courgette Entrée pour 2 personnes

**Ingrédients:** 2 filets de truite de 100g chacun, 2 dl de vin blanc, 10g d'échalote, 2dl de crème 25%, 100 g de riz, 1 courgette, 100 gr de brocoli, une mini-pincée de safran, sel et poivre pour l'assaisonnement.

### Préparation:

Après avoir allumé le four pour le préchauffer à 220°C, hachez les échalotes et coupez en fines rondelles la courgette préalablement lavée à l'eau. Mettre les brocolis à cuire dans une casserole d'eau ou à la vapeur. Mettre également le riz à cuire. Beurrez ensuite un plat à gratin avant d'y parsemer les échalotes hachées. Disposez-y les filets de truites et décorez-les des

rondelles de courgette disposées en écailles. Salez, poivez et ajoutez le vin blanc. Couvrir le plat d'un papier de cuisson avant de l'enfourner. Baissez alors le thermostat du four à 180°C et laissez cuire pendant 8 à 10 minutes. Contrôlez la cuisson du riz et celle des brocolis à la pointe du couteau.

### Sauce:

Après avoir sorti le poisson du four, versez-en le jus de cuisson dans une petite

casserole sur feu doux. Ajoutez la crème et une légère pincée de safran. Rectifier l'assaisonnement en goûtant et donnez une ébullition.

### Dressage:

Versez la sauce sur les assiettes et disposez les filets par dessus. A l'aide d'une tasse ou d'un moule, formez des couronnes avec le riz cuit et décorez avec les brocolis. Il ne vous reste plus qu'à vous mettre à table.



# Visibilité croissante pour la médiation administrative

*Depuis sa création, en 1998, le Bureau cantonal de médiation administrative voit augmenter régulièrement le nombre de dossiers qu'il traite.*

Un grain de sable, un cas particulier non prévu dans les règlements, l'incompréhension d'un texte légal, il ne faut parfois pas grand chose pour que la relation d'un particulier ou d'un organisme avec l'administration se détériore jusqu'à prendre des dimensions kafkaïennes. Pour y parer, le Bureau cantonal de médiation administrative a été créé, à titre expérimental, il y a 4 ans sur la base d'un arrêté datant d'octobre 1998. S'il est le premier du genre en Suisse romande, le Bureau de médiation peut trouver des points de comparaison dans plusieurs cantons suisses-allemaniques, notamment à Zurich qui pratique la médiation administrative depuis 1977. L'originalité vaudoise tient au fait que l'expérience de bons offices se fait parallèlement à l'élaboration d'une loi qui devrait voir le jour en 2004.

Les chiffres présentés chaque année par le Bureau au Conseil d'Etat montrent que ce service indépendant offert à toute personne qui se trouve en désaccord avec l'administration répond à un réel besoin. De 147 en 1999, le nombre de dossiers traités par le Bureau de médiation a passé à 191 en 2000, 207 en 2001 et 217 en 2002.

La règle veut que ce soit à l'usager d'entreprendre la démarche. Mais le conseil peut lui en être donné par le service administratif concerné: chacun trouve intérêt à éviter que la situation s'envenime. En 2002, 163 dossiers ont abouti et peut-être 100 ou 1000 fois autant de cheveux ont été sauvés avant qu'on se les arrache entre les 2 parties.

Une écoute attentive de l'usager et un complément d'information, souvent fourni par le service concerné, ont suffi à régler la majorité des cas (58%) l'année dernière. L'administration a corrigé 20 fois sa décision ou son préavis au vu des éléments nouveaux apportés par l'usager. Pour les situations complexes, 9 séances de médiation ont été organisées. Dans un cas, un expert externe est intervenu. – JC

*Bureau cantonal de médiation administrative, P. Riponne 5, Lausanne. Permanence téléphonique (021 351 26 91) du lundi au vendredi, de 9h30 à 13h. Permanence sans rendez-vous tous les mardis, de 17h à 19h. Compléments d'information: [www.mediation-vaud.ch](http://www.mediation-vaud.ch)*

## Intervenir avant qu'il ne soit trop tard

La responsable du projet et médiatrice, Véronique Jobin, a été engagée en 1998. La médiation administrative a désormais un ancrage constitutionnel (art.43 de la nouvelle constitution). La loi sur la médiation administrative sera mise en consultation cette année. Quelques questions avant cette échéance.

**L'augmentation constante du nombre de dossiers qui atterrissent sur votre table est-il le signe de difficultés croissantes dans les rapports des citoyens avec leur administration?**

Je pense plutôt que c'est un signe de la visibilité croissante du Bureau de médiation. Je suis persuadée qu'il n'y a pas davantage de problèmes qu'avant. En 2002, 58,3% de cas ont été résolus simplement. Cette proportion se retrouve de manière parfaitement stable dans les années précédentes. Il faut par ailleurs remarquer que si le nombre de demandes augmente, il reste, relativement bas. J'explique cela par la grande qualité de notre administration: on lui écrit et elle nous répond! Quand je téléphone à un service, il faut rarement plus de 3 minutes pour que la personne au bout du fil comprenne de quoi il s'agit et mette la main sur le dossier en question.

**Cette meilleure visibilité du Bureau est-elle le résultat d'un effort de communication?**

Pas vraiment. Ce sont



une relation personnelle et de proximité (écoles ou santé par exemple).

**Comment répondez-vous aux usagers qui s'adressent à vous?**

Je commence par préciser le rôle du Bureau et ses possibilités d'action. Je présente aussi l'organigramme de l'administration cantonale qui nous donne un cadre pour mieux situer le problème exposé. J'écoute, prends des notes et constitue un dossier. J'utilise pour cela la base légale qui me donne un très large accès à l'information au sein de l'administration. L'échange d'informations joue un rôle fondamental qui suffit souvent à régler les cas.

Parfois, une séance de médiation stricto sensu s'avère pourtant utile. Notamment quand un dossier concerne plusieurs services. Réunir les différents intervenants et le demandeur autour d'une table peut éclairer la situation et permettre de trouver des solutions. La médiation constitue un espace d'expression garanti pour chacun.

**Qu'en est-il des cas non réglés qui ressortent de vos statistiques?**

Il s'agit de cas encore pendants. Certains peuvent, par leur complexité, durer plusieurs années. Les cas les plus difficiles sont souvent ceux qui arrivent au Bureau de médiation trop tard, alors que la situation est déjà enkystée. Il n'y a alors hélas plus grand chose à rattraper.

*Propos recueillis par JC*



## Les décisions de la quinzaine

### Crédit d'étude pour la rénovation du Musée cantonal de zoologie

Le Conseil d'Etat a décidé d'octroyer un crédit d'étude de Fr. 220'000.-, sous réserve de l'approbation de la Commission des finances du Grand Conseil, afin de financer les études techniques nécessaires à la rénovation du Musée cantonal de zoologie. Il suit en cela les recommandations du Grand Conseil qui, par le biais de sa Commission de gestion, a clairement manifesté son soutien à la rénovation du Musée de zoologie, dernier musée du Palais de Rumine à ne pas avoir été rénové. Cette rénovation s'inscrit dans le plan de réaménagement général du Palais de Rumine, décidé par le Conseil d'Etat en 1992, qui devrait aboutir en 2006, année du centenaire du Palais.

*DIRE, Brigitte Waridel, cheffe du Service des affaires culturelles, 021 316 33 00 - DINF, Bernard Verdon, architecte au Service des bâtiments, monuments et archéologie, 021 316 73 49*

## DSAS

Département de la santé et de l'action sociale

### Organisation de l'audit complémentaire au CSR de Lausanne

En réponse à la lettre de la Municipalité de Lausanne concernant les audits complémentaires

à mener dans les Centres sociaux régionaux (CSR) de Lausanne, de Bex et de l'Ouest Lausannois, le Conseil d'Etat confirme les modalités du mandat qu'il a confié au Contrôleur cantonal des finances (CCF). Ce dernier sera donc représenté au sein de l'équipe d'audit ainsi que dans le Comité de pilotage chargé du suivi de la mise en oeuvre des recommandations du CCF concernant les CSR. Pour des raisons d'efficacité des contrôles et de légitimité des comparaisons des résultats d'une région à l'autre, le Conseil d'Etat estime indispensable que l'instance responsable de ces contrôles fasse partie de l'équipe d'audit pour les trois régions concernées.

*Charles-Louis Rochat, conseiller d'Etat, 021 316 50 06*

### Règlement cantonal sur la recherche biomédicale

Le Conseil d'Etat a adopté un règlement sur la recherche biomédicale. Il précise l'application de la loi fédérale du 15 décembre 2000 sur les produits thérapeutiques et des nouvelles dispositions de la loi du 29 mai 1985 sur la santé publique pour les recherches sur l'être humain visant à développer des connaissances biologiques ou médicales. Le règlement porte sur l'organisation et les compétences des commissions d'éthique, l'annonce préalable des recherches biomédicales et l'autorisation d'exploitation des organismes de recherche sous contrat.

*Mme Anne-Sylvie Fontannaz, pharmacienne cantonale, Service de la santé publique, 021 316 42 01*

### Assainissement de la société Centre médical de Lavey-les-Bains SA

Dans le cadre de l'assainissement de la société Centre médical de Lavey-les-Bains SA, et conformément aux décisions prises depuis le début

de l'année, le Conseil d'Etat a adopté un projet de décret octroyant un crédit supplémentaire de Fr. 1'200'000.- pour rembourser la part cantonale du prêt LIM et un second crédit supplémentaire de Fr. 600'000.- en faveur des communes de Lavey-Morcles et de Saint-Maurice, amenées à rembourser la part fédérale du prêt LIM (Fr. 1'140'000) qu'elles garantissent.

*Luc Schenker, Hospices cantonaux, 021 316 50 06*

## DEC

Département de l'économie

### Amélioration des conditions de travail dans l'agriculture

Le Conseil d'Etat a adopté un arrêté mis en consultation le 27 novembre 2002, modifiant l'actuel contrat-type de travail pour l'agriculture. Tenant compte de remarques issues de la consultation, il a décidé de supprimer l'obligation faite à l'employeur de veiller à ce que le travailleur soit légalement occupé en Suisse, cette situation étant traitée par une norme fédérale de droit public. Il a également admis que l'employeur n'avait pas à intervenir dans l'obtention du subsidium cantonal, cette démarche incombant, selon la LAMAL, au collaborateur. Le nouveau contrat-type fixe le salaire minimum mensuel à Fr. 3'000.- et précise qu'il sera indexé annuellement au renchérissement. La durée de travail est ramenée à 50 heures hebdomadaires en moyenne dans les exploitations ne pratiquant pas l'élevage du bétail. Enfin, l'octroi des jours fériés officiels en congé ou en compensation est dorénavant obligatoire.

*Thérèse de Meuron, adjointe remplaçante au Chef du Service de l'emploi, 021 316 61 03 – François Czech, chef de l'Inspection cantonale du travail, 021 316 61 31*

## Réorganisation de l'unité des prestations agricoles au Service de l'agriculture

Suite à la modification de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LATC), le Département de l'économie a reçu la mission de préavisier les projets de construction et d'installations liés à des exploitations agricoles et situés hors de la zone à bâtir. Le Service de l'agriculture a été désigné compétent pour l'exécution de cette tâche, qui sera intégrée au secteur des prestations agricoles (PRA).

En raison du départ de son chef responsable, Stéphane Teuscher – qui, après dix ans passés au service de l'Etat, reprend l'exploitation de son domaine familial – le secteur

PRA sera réorganisé dès le 1<sup>er</sup> juillet 2003. Dès cette date, il sera élargi et conduit sous la responsabilité de Bernard Perret, ingénieur agronome EPFZ, adjoint technique du chef du Service de l'agriculture. M. Perret sera assisté par deux adjoints.

Jean-Pascal Collet prendra la direction opérationnelle des paiements directs et des autres contributions versées en faveur du maintien de l'agriculture. M. Collet dispose d'une formation de géomètre et de géomaticien qui lui permettra, de plus, de mener à bien le projet de nouvelle mensuration des surfaces agricoles, opération

conduite de concert avec le Service d'information du territoire et le Service des forêts, de la faune et de la nature.

Par ailleurs, le traitement des dossiers de constructions rurales sera assuré par un nouveau collaborateur (encore à désigner) de formation agronomique supérieure, capable d'accompagner et de conseiller au mieux les agriculteurs confrontés à la nécessité économique d'adapter leurs bâtiments et installations, dans une perspective de développement durable. Cette tâche sera conduite en étroite collaboration avec le Service des améliorations foncières, l'Office de crédits

agricoles de Prométerre et le Service de l'aménagement du territoire.

Cette nouvelle organisation doit permettre de garantir dans la continuité la rétribution des prestations fournies par les agriculteurs vaudois en faveur de l'environnement et de l'entretien du paysage rural et les aides indispensables au maintien de campagnes vivantes.

A l'occasion du départ de M. Teuscher, le Département de l'économie tient à saluer son dévouement et ses grandes compétences dans la recherche de solutions pratiques bien comprises par les agriculteurs vaudois.

**Nouvelle loi fédérale sur les loteries et les paris: Vaud demande le retrait du projet**

Répondant à la consultation fédérale relative à la nouvelle loi sur les loteries et les paris, le Conseil d'Etat demande le retrait du projet, au profit d'une révision partielle de la loi actuelle. Partageant intégralement l'avis de la Conférence romande de la loterie et des jeux ainsi que celui des conseillers d'Etat de Suisse en charge des loteries, il estime que la législation actuelle en matière de loteries et paris contient des principes qui ont fait leurs preuves et qu'il convient de maintenir. Il s'oppose ainsi au transfert de compétences des cantons à la Confédération pour l'attribution des gains, contestant l'introduction d'un taux maximum de redistribution fixé à 75%. Il refuse également la répartition entre cantons et Confédération en matière d'autorisation et de surveillance des loteries et n'estime pas souhaitable une libéralisation du marché des loteries.

*Me Alain Jeanmonod, chef de la Police cantonale du commerce, 021 316 46 01*

**DINF**

Département des infrastructures

**Le Conseil d'Etat soutient les améliorations foncières dans l'agriculture**

Le Conseil d'Etat propose un renouvellement du crédit-cadre accordé aux améliorations foncières. Celui-ci se monte à 41 millions de francs et porte sur la période 2003-2006. Il correspond à la part cantonale des aides structurelles dans l'agriculture, et concernera majoritairement le financement d'entreprises actuellement en cours, ou déjà au bénéfice du soutien financier du Canton. Par ailleurs, l'exploitation du nouveau crédit tiendra compte des difficultés financières de l'Etat.

*Roland Prélaz-Droux, chef du Service des améliorations foncières, 021 316 64 44 ou 076 383 19 20*

**Nuisances liées****à la traversée est-ouest de Morges**

C'est au travers d'une vision globale de l'aménagement du territoire et en collaboration étroite avec les différents partenaires (instances communales, cantonales et fédérales) que le Conseil d'Etat souhaite résoudre les problèmes de la traversée est-ouest de l'agglomération morgienne. En réponse aux interpellations des députés P.-Y. Bosshard et Ph. Deriaz, il rappelle que les nuisances subies par les habitants (pollution de l'air, bruit, saturation du trafic) le préoccupent. Un comité de pilotage regroupant les autorités fédérales, cantonales, régionales et communales a initié une étude globale qui porte sur l'aménagement de cette région. Attendus pour l'été 2003, les résultats de l'étude serviront de base aux élus pour prendre les décisions stratégiques adéquates afin d'orienter et de permettre le développement de cette région.

*Joël Volet, Service des routes, 021 316 72 41 - Dominique Zanghi, Service de l'aménagement du territoire, 021 316 74 53*

**Accès aux rives du lac à Veytaux**

Le député André Groux s'inquiète de savoir si l'accès au quartier du «Clos de Chillon» (commune de Veytaux) par le quai est compatible avec le maintien d'un secteur riverain du lac accessible et accueillant pour le public. Le Conseil d'Etat considère que le fait d'autoriser de nouveaux véhicules à transiter par le quai ne constitue pas une aggravation intolérable de la situation, car le nombre de nouveaux mouvements reste très limité (36 mouvements supplémentaires par jour, sur une distance très courte d'environ 70 m). Ce PPA n'entre dès lors pas en conflit avec les objectifs du Plan directeur cantonal des rives vaudoises du lac Léman.

*DINF, Daniel von Siebenthal, géographe au Service de l'aménagement du territoire, 021 316 74 18*

**DFIN**

Département des finances

**Des progrès pour les bas salaires à l'Etat**

Le Conseil d'Etat a décidé plusieurs mesures destinées à améliorer la situation des collaborateurs bénéficiant des salaires les plus bas. Il le fait dans le cadre de sa réponse au postulat du député Josef Zisyadis demandant un salaire minimal de 3'500 francs (treize fois l'an) pour toute personne travaillant pour l'Etat. Le personnel fixe de l'Etat, mensualisé, bénéficiera du droit à ce salaire minimal dès le 1er janvier 2004, soit plus tôt que convenu. Le personnel auxiliaire, payé à l'heure, se voit dès 2003 attribuer une cinquième semaine de vacances. Le Conseil d'Etat annonce en outre des négociations ultérieures avec les représentants des associations de la fonction publique sur le statut et la rémunération des auxiliaires. Concernant plus spécifiquement le personnel de nettoyage d'entreprises privées à qui l'Etat sous-traite certaines tâches, il s'avère que la nouvelle convention collective de la branche est déjà appliquée.

*Pascal Broulis, chef du Département des finances 021 316 20 01*

**Réinsertion des handicapés dans les effectifs de l'Etat**

Le Conseil d'Etat a répondu à une interpellation de la députée Christiane Jaquet-Berger au sujet de la politique d'engagement de personnes handicapées au sein du personnel de l'Etat. Il ressort que le Canton de Vaud n'émet aucune discrimination ni restriction à l'encontre des personnes handicapées dans sa politique d'emploi comme dans ses procédures d'engagement. Un soutien continu et un programme de réinsertion sont proposés aux collaborateurs et collaboratrices victimes d'un handicap survenu en cours d'emploi dans l'administration. Le Canton est engagé par ailleurs dans une action de soutien aux ateliers protégés. Actuellement, l'Etat de Vaud compte 240 collaborateurs au bénéfice de prestations d'invalidité définitive

de la Caisse de pension, soit environ 1% de son personnel. La politique d'intégration des handicapés sera renforcée par le biais d'un projet de loi fondé sur un article de la nouvelle Constitution vaudoise.

*Frédéric Daler, chef du Service du personnel de l'Etat de Vaud, 021 316 19 01*

**L'Etat désormais équipé pour lutter contre le harcèlement**

Dans un postulat déposé en juin 2001, le député Luc Recordon dénonce le flou juridique qui règne dans les situations de mobbing, où l'on ignore quelles sont les obligations de l'Etat ou son éventuelle responsabilité. Le Conseil d'Etat relève que la nouvelle Loi sur le personnel, adoptée par le Parlement depuis le dépôt du postulat, prévoit expressément que l'Etat prend les mesures nécessaires à la protection de la santé et de la personnalité de ses collaborateurs, en particulier par des dispositions de lutte contre le mobbing. Sur cette base, le Gouvernement a adopté en décembre 2002 le règlement relatif à la gestion des conflits au travail. Ce règlement confirme la pérennisation du groupe IMPACT d'une part, et confère à cette structure la mission de prévenir le harcèlement et de traiter les demandes par une démarche informelle ou une procédure d'investigation d'autre part.

*Me Filip Grund, Service du personnel de l'Etat de Vaud, 021 316 19 03.*

**DIRE**

Département des institutions et des relations extérieures

**Adaptation d'indemnités dans l'Ordre judiciaire**

L'arrêté du Conseil d'Etat du 17 mai 1991 fixant les indemnités versées aux assesseurs du Tribunal administratif date de plus de 10 ans. Afin d'adapter la rémunération horaire, le Conseil d'Etat a décidé de la porter de 50 à 60 francs, respectivement de 84 à 100 francs pour les personnes ayant la charge d'un bureau. Il a également décidé d'adapter l'indemnité horaire versée aux juges d'instruction suppléants, qui date de 1990, en la portant de 44 à 60 francs.

*Eric Golaz, chef du Service de Justice, de l'Intérieur et des cultes (SJIC), 021 316 45 45; Me Christine Maurer, Service de justice, intérieur et cultes, 021 316 45 45*

**DSE**

Département de la sécurité et de l'environnement

**Révision du Concordat romand sur l'exécution des peines**

Dans une motion déposée le 2 juillet 2002, le député Michel Glardon a demandé la révision du Concordat romand sur l'exécution des peines et l'intégration d'un groupe parlementaire

intercantonal dans ces travaux, l'élaboration de ce concordat devant être terminée au 31 décembre 2003. Ce nouveau concordat dépendant entièrement de la révision de la partie générale du code pénal voté le 13 décembre 2002, il était impossible de respecter le délai exigé. La réponse à la motion sera précédée d'un rapport intermédiaire reprenant les opérations déjà réalisées, notamment la constitution de différents groupes de travail.

*André Vallotton, chef du Service pénitentiaire, 021 316 48 02*

## DFJ

Département de la formation et de la jeunesse

### Vaud-Neuchâtel: un avenir commun pour les sciences économiques

Les conseils d'Etat vaudois et neuchâtelois ont adopté une déclaration d'intention commune qui prévoit le regroupement de leurs filières de sciences économiques au sein de l'école des HEC de l'alma mater lausannoise. Ce regroupement se réalisera progressivement dès la rentrée 2004. Il permettra la constitution d'un pôle d'excellence à Lausanne tout en dégageant de nouveaux moyens pour l'Université de Neuchâtel. Il s'accompagnera de la construction de nouveaux locaux à Dorigny.

*DFJ-VD, Anne-Catherine Lyon, cheffe du département, 021 316 30 01 - DIPAC-NE, Thierry Béguin, chef du département, 032 889 69 00*

### Projets de lois sur la Protection de l'enfant et l'aide à la jeunesse (LPEAJe), sur l'Accueil de jour (LAC) et sur la Prévention

Le Conseil d'Etat a pris acte du calendrier concernant l'établissement de la Loi sur l'aide à la jeunesse et de la Loi sur l'Accueil de jour. Il a également autorisé la diffusion du rapport de M. Guy Métrailler, expert mandaté par le Gouvernement. Ce rapport concerne les options de la politique de l'Etat en matière d'accueil de jour de la petite enfance et leur financement.

*Jean-Paul Jubin, Secrétaire général, 021 316 30 04*

### Application de la loi sur le personnel au secteur enseignant

Le Conseil d'Etat propose des modifications de la loi scolaire, des lois sur l'enseignement secondaire supérieur, sur la formation professionnelle et sur la HEP, suite à la 2ème phase de négociations relative à l'application aux enseignants de la loi sur le personnel. Il s'agit notamment de la définition des autorités d'engagement des directeurs et des maîtres, des modalités d'engagement permettant l'établissement des nouveaux contrats, des dispositions en matière de congés non rémunérés et de congés de maternité, de la définition des activités professionnelles des enseignants, de l'introduction du principe d'une évaluation formative des

## Aide à la jeunesse et à l'accueil de la petite enfance: la planification du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat a défini sa stratégie en matière d'aide à la jeunesse et d'accueil de la petite enfance. Afin de répondre à la complexité et aux enjeux de ces problématiques, il présentera trois projets de lois. Le premier portera sur la protection et l'aide à la jeunesse. Il sera présenté au Grand Conseil en septembre 2003. Le deuxième concernera l'accueil de jour. Il fera l'objet d'une consultation en automne 2003. Enfin, une loi sur la prévention est prévue pour le 1er semestre 2004.

Saisissant l'opportunité d'une réponse adressée à l'interpellation d'une députée (interpellation Roxanne Meyer), le Conseil d'Etat a établi un bilan des processus en cours relatifs à la législation cantonale sur l'aide à la jeunesse et l'accueil de la petite enfance. Dans le sillage de son programme de législation qui fait de l'augmentation des places d'accueil une priorité, le Conseil d'Etat y expose sa stratégie et son calendrier d'action. Il rend également public le rapport d'expert qui constitue un des éléments d'une réflexion qu'il entend partager à l'occasion de la mise en consultation du projet de loi sur

l'accueil de jour, au cours de l'automne 2003.

Débutée en 1996, la révision de l'actuelle loi sur l'aide à la jeunesse (LAJe) s'inscrit dans un contexte dense et complexe, en particulier pour ce qui relève de l'accueil de jour de la petite enfance. Ce contexte est notamment marqué par une motion parlementaire réclamant la création d'une fondation cantonale (motion Cohen-Dumani), une initiative populaire du parti socialiste et un programme fédéral d'impulsion à la création de places d'accueil. Dans un souci de clarification, le Conseil d'Etat a décidé de scinder cette législation et de mener trois chantiers législatifs distincts: une loi sur la protection de l'enfant et l'aide à la jeunesse (LPEAJe); une loi sur l'accueil de jour (LAc) et une loi sur la prévention. Le projet de LPEAJe devrait être soumis au Grand Conseil en septembre 2003 et le projet sur la prévention au cours du premier semestre 2004.

Pour ce qui a trait à l'accueil de jour, pour lequel une augmentation significative des places est visée, l'étude (dite «rapport Métrailler») menée par un expert indépendant sur la

faisabilité d'une fondation cantonale est rendue publique. Cette étude constitue un élément important de la réflexion mais sa publication n'engage en rien le Conseil d'Etat sur sa dimension financière, ni sur les options qui seront retenues. Déposé en novembre 2002, ce rapport examine les questions liées à la création d'une fondation, à l'implication des différents partenaires, aux sources de financement et à la revalorisation des «mamans de jour». Tout en présentant un scénario maximal aux conséquences financières élevées, il suscite certaines questions de fond auxquelles le projet de loi devra apporter une réponse. Il s'agit notamment du rôle incitatif ou contraignant de l'Etat face aux communes, du modèle d'organisation (intégration à la régionalisation de l'action sociale ou création d'un autre périmètre), de l'implication de la Confédération et des entreprises ou de la définition du niveau des coûts envisagés à la lumière de la situation financière du canton. Ce projet de loi sur l'accueil de jour (LAc) sera mis en consultation à l'automne 2003 après avoir été présenté par le DFJ au Conseil d'Etat.

enseignants avec un entretien d'appréciation, et de la création de commissions du personnel dans les établissements scolaires.

*DFJ, Philippe Lavanchy, chef du service de l'enseignement secondaire supérieur et de la formation, 021 316 34 01*

### Statut provisoire des professeurs des écoles cantonales relevant de la HES-S2

Les négociations qui ont été menées entre le Conseil d'Etat et les représentants des associations des enseignants ont abouti à un texte de référence concernant le statut provisoire

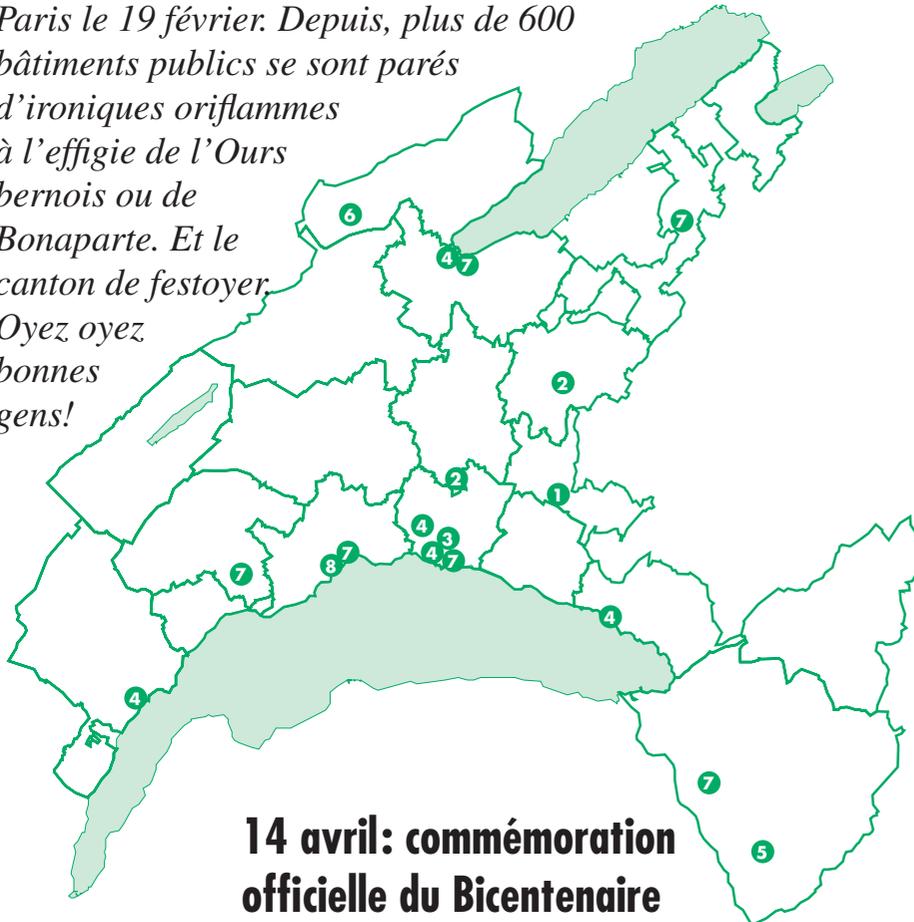
des professeurs des écoles cantonales relevant de la HES-S2. Les dispositions négociées concernent la définition des catégories d'enseignants, les modalités d'engagement, la classification salariale, la description des activités professionnelles ainsi que la définition du temps de travail et les vacances. L'application de ces dispositions par les écoles privées sera négociée dans le cadre des conventions liant celles-ci au DFJ.

*M. A. Garnier, Service de la formation professionnelle, chef d'office a.i., 021 316 63 20 - Mme A.-M. Maillefer, Service de la formation professionnelle, cheffe d'office adjointe, 021 316 63 61.*



# 1803: le canton de Vaud entrait dans la Confédération

*Les célébrations du Bicentenaire du canton ont été amorcées par la réception officielle du Conseil d'Etat à Paris le 19 février. Depuis, plus de 600 bâtiments publics se sont parés d'ironiques oriflammes à l'effigie de l'Ours bernois ou de Bonaparte. Et le canton de festoyer. Oyez oyez, bonnes gens!*



## 14 avril: commémoration officielle du Bicentenaire

Qui dit célébration officielle dit flonflons et discours. Il y en aura certes en cette année 2003 et plus particulièrement le 14 avril, date anniversaire du Bicentenaire qui vit le Grand Conseil vaudois se réunir pour la première fois il y a 200 ans. Naissait alors un canton souverain, membre à égalité de droit avec les 18 autres cantons de la Confédération. Afin de fêter l'événement, des dizaines de manifestations marqueront cette année dont celles du 14 avril constitueront le moment fort. Voici le programme:

**9h30:** conviés à une cérémonie sur invitation à la Cathédrale, les invités officiels, dont Samuel Schmid, conseiller fédéral, et des représentants cantonaux, sont accueillis à la place du Château.

**11h45:** les Milices vaudoises et des fifres défilent dans la ville en fin de matinée et serviront un apéritif populaire sur la place de la Palud à midi.

**11h50:** tir de la pièce cantonale, place de Sauvabelin. A signaler que ce jour-là,

pour la première fois depuis 1813, 292 tireurs se mesureront en finale au Stand de Vernand, à Romanel-sur-Lausanne.

**19h15 et 20h45:** deux représentations du *Spectacle du Bicentenaire* seront projetées sur écran géant à la Cathédrale de Lausanne. Evocation cinématographique et théâtrale de l'évolution du canton et de ses habitants due à Antoine Jaccoud, Denis Maillefer, Grégoire Mayor et Julien Sulser. Spectacle qui sera repris à l'Abbatiale de Payerne les 3 et 4 mai.

**Et pendant ce temps-là,** Mix&Remix, Barriège et Stéphane Monnier s'attaqueront à la décoration d'un choix de bâtiments publics. Quelques 25 sérigraphies géantes de leur main seront accrochées ce 14 avril aux façades d'Hôtels de Ville, du Palais de Rumine de Lausanne ou de l'Université à Dorigny. Tandis que les enfants joueront avec le *Message* et que leur parents rêveront au gré des *Nuits du Bicentenaire* (voir ci-contre). – AG

## Mais encore?

Impossible de mentionner ici toutes les manifestations prévues sur le territoire vaudois en cette année 2003. En voici une sélection. Pour en connaître plus sur le programme complet: [www.vaud2003.ch](http://www.vaud2003.ch).

(1) *Comme un air de Bicentenaire*, un dîner-spectacle qui se joue depuis le 6 mars au Café-théâtre de Servion. Gilles, Lang, Roland ou Bühler revus par une chorale de 1803.

(2) *Parcours géographique et historique du canton de Vaud*, marches populaires par étapes gratuites et accompagnées qui se dérouleront à Moudon, le 5 avril: départ de la gare à 8h; et à Montheron, le 12 avril: départ de l'auberge de l'Abbaye à 8h15.

(3) *Les Nuits du Bicentenaire*, projections géantes de photographies inédites, issues des archives du Musée de l'Elysée, sur la façade de la Tour Bel-Air, Esplanade de la Cathédrale de Lausanne. Nuits du 12, 13, 14 et 15 avril.

(4) *VVV Vaud, Villes, Villages*, projet de marquage des limites urbaines de 1803 de cinq communes – Lausanne, Yverdon-les-Bains, Vevey, Nyon et Prilly – qui débutera le 14 avril.

(5) *IMAGINEZ le Chablais: 1803-2003- 2203*, exposition du Musée historique du Chablais, à Bex, inaugurée le 28 mars.

(6) *Fête du 14 avril*, spectacle historique et repas républicain (papet aux poireaux) à la salle communale de Sainte-Croix, dès 19h. Entrée gratuite, repas: 10 frs.

(7) *La balade du Message en 25 étapes à travers le canton*. Une caravane itinérante avec à sa tête le Message, une espèce d'insecte géant. Nichée dans son abdomen, une caverne réservée aux enfants. Animateurs et ordinateurs les invitent à dessiner et à rêver le canton de demain. Concours à la clé. Retrouvez le Message: au Comptoir du Nord-Vaudois d'Yverdon-les-Bains, le 5 avril; au marché de Morges, le 12 avril matin, en présence des *Milices vaudoises* (8), puis sur la place de la Navigation dès 15h; sur la place de la Riponne de Lausanne, le 14 avril (dès 10h30); aux 20 kilomètres de Lausanne, le 26 avril; devant l'Abbatiale de Payerne, le 3 mai; au Comptoir d'Aigle, le 4 mai; sur la place de l'Europe à Lausanne, le 10 mai et au parc Pré-Vert du Signal de Bougy, le 11 mai.